

Le gouvernement poursuit les contres- réformes du gouvernement Fillon Sarkozy en actant au-delà de 2020 les mesures prises en 2003 par Fillon : augmentation toujours plus du nombre d'annuités nécessaires à raison d'un trimestre tous les 3 ans pour arriver en 2035 à 43 années pour une retraite à taux plein !



Pour nos retraites, on lâche rien !

Un projet de loi dans la continuité de Fillon Sarkozy !

Les quelques mesures concernant la pénibilité, les inégalités femmes/hommes ou la prise en compte des années d'étude **ne compenseront en rien les méfaits des contre-réformes précédentes**. Elles ont entraîné 40 milliards d'économies pris directement dans les poches de l'ensemble des salarié-es et une baisse de 30% des pensions en seulement 20 ans.

Le gouvernement a acté de poursuivre au delà de 2020 ce qui a été mis en place par la loi Fillon.

Pour une retraite à taux plein, le gouvernement Ayrault a décidé d'allonger les annuités requises en les augmentant d'un trimestre tous les 3 ans pour arriver à 43 annuités en 2035.

Cette nouvelle offensive sur les retraites s'inscrit dans un plan d'austérité à l'échelle européenne. Elle conduit à baisser le niveau des retraites, avec l'application de la décote (5% par annuité manquante, 25 % maximum). **Pour ne pas avoir de décote, il faudra attendre l'âge de 67 ans !**

Les salarié-es les moins bien payé-es et ceux qui ont des carrières incomplètes subiront de plein fouet cette nouvelle attaque.

Les femmes aux carrières souvent incomplètes seront pénalisées.

Même si le gouvernement étudie le remplacement des 10% de majoration de pension pour les parents de 3 enfants par une somme forfaitaire, le fait que cette majoration

soit en pourcentage favorise les hauts salaires et davantage les pères que les mères, alors que ce sont elles qui supportent encore l'essentiel des tâches liées aux enfants.

Une autre mesure consiste à abaisser le seuil des heures nécessaires (actuellement de 200 heures par trimestre) pour valider les trimestres pris en compte.

Ces mesures, insuffisantes pour combler les inégalités actuelles de pension, seront très loin de compenser les conséquences du nouvel allongement du nombre d'annuités.

Les retraité-es mis à contribution !

En supprimant l'abattement fiscal de 10% pour le calcul des impôts, **c'est près de 10 millions de retraité-es qui seraient touché-es et 2 milliards de plus que les retraité-es vont débourser !**

Les jeunes : quelques avancées ?

Les apprenti-es valideront tous leurs trimestres travaillés, quelle que soit leur rémunération.

les étudiant-es pourront racheter des trimestres d'étude, pendant une période définie à la fin des études (10 ou 20 ans) en bénéficiant d'une aide forfaitaire dont le montant reste à préciser.

Quels sont les jeunes qui pourront vraiment racheter ces trimestres ?

Ces mesures ne tiennent pas compte du chômage important des jeunes et leur entrée tardive sur le marché du travail.

La pénibilité

Le gouvernement propose la création d'un compte individuel de prévention de la pénibilité, effectif à partir de 2015, financé pour partie par l'ensemble des entreprises. Ce compte permet, après 20 ans de travail pénible, une formation permettant une reconversion, un temps partiel payé à temps complet à 60 ans, ou un départ en retraite à 60 ans, au lieu de 62 ans.

Les facteurs de stress ou le caractère cumulatif des expositions ne sont pas intégrés. Les inégalités face à l'espérance de vie, notamment en bonne santé, rendent indispensable la prise en compte réelle de toutes les formes de pénibilités au travail.

Cette prise en compte de la pénibilité passe avant tout par l'amélioration des conditions de travail.

Les pistes du gouvernement ne s'inscrivent pas dans cet objectif !

Les patrons épargnés

Une partie de ces mesures sera financée par l'augmentation des cotisations sociales. Mais ne nous trompons pas. Au sortir de Matignon Gattaz fils, nouveau responsable du Medef, par un tour de passe-passe a obtenu en compensation une baisse des cotisations familles voire plus dans les semaines prochaines lors d'un débat dans le cadre du financement de la protection sociale.

Ce nouveau cadeau au patronat sera reporté sur les ménages par une augmentation de la CSG ou une TVA « sociale » qui ne dirait pas son nom.



Les retraites sont avant tout une question de répartition des richesses et du travail.

Les moyens existent pour les financer et garantir le droit à la retraite à 60 ans maximum avec 75% du salaire brut, calculé sur les six meilleurs mois de salaire et 37,5 annuités de cotisation maximum. Pour cela, il faudrait réduire le temps de travail, augmenter les cotisations patronales, arrêter les exonérations de cotisations sociales et les cadeaux fiscaux en tout genre... Un vrai choix de société.

Ce que nous n'avons pas accepté en 2010, nous ne l'accepterons pas davantage en 2013 !

Une riposte massive et unitaire s'impose !

Seule une large mobilisation citoyenne pourra faire reculer le gouvernement et le patronat. L'appel unitaire des organisations syndicales est un outil pour créer partout des collectifs unitaires de syndiqué-es et non syndiqué-es fort de cette mobilisation pour défendre nos retraites, changer de cap et rompre avec la précarité et l'austérité !

**Pas un trimestre de plus,
Pas un euro de moins**

**Toutes et tous en grève
et dans la rue**

Le 10 septembre

LIEU DE LA MANIF A COMPLETER

le 28 août 2013